



Mémoire sur le développement économique local présenté par la
Société de développement économique Ville-Marie

à

Monsieur Bernard Blanchet, Président

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
URBAIN ET L'HABITATION**

La valorisation du développement économique local

24 avril 2012

Montréal

Remerciement

Au nom du conseil d'administration de la SDÉVM (CLD), je remercie la Commission pour son travail de consultation et de réflexion sur l'enjeu du développement local à Montréal. Dans un monde où la seule chose permanente est le changement, notre capacité à créer la richesse et à s'adapter, est constamment testée. La SDÉVM est particulièrement fière d'être optimiste par rapport à l'entrepreneuriat local et nous vous présentons les résultats à l'appui.

Mission

La mission de la SDÉVM (CLD) est d'offrir des services de première ligne aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, en partenariat avec les autres intervenants de l'arrondissement. La SDÉVM veut supporter la création d'entreprises viables qui génèrent des emplois et de la richesse au centre-ville de Montréal.

L'apport de la SDÉVM dans le développement du Centre-ville

Le développement économique repose selon nous, sur le succès de plusieurs axes. Il s'agit en quelque sorte d'une approche de portefeuille du développement économique.

- Le Quartier des spectacles et ses festivals et les activités culturelles qui créent une grande fréquentation du centre-ville, un branding pour la ville et son lot de richesse.
- Le commerce de proximité, les restaurants, les hôtels et le commerce de détail qui génèrent des activités toute l'année. Cette concentration de commerces attire travailleurs, étudiants et touristes.
- L'émergence du CHUM qui va attirer des cliniques et du personnel médical additionnel.
- Les universités McGill, Concordia, UQAM et ETS, transigent avec une clientèle étudiante récurrente, année après année. Ces universités font du centre-ville, un lieu d'apprentissage et de Montréal un Harvard du Nord.
- Les filiales d'entreprises étrangères stimulent le monde des affaires. Elles sont courtisées par toutes les grandes villes du monde et il en coûte beaucoup pour attirer celles-ci à investir davantage à Montréal, alors qu'elles peuvent le faire partout dans le monde. Les entreprises du jeu trouvent leur compte ici et capitalisent sur notre actif le plus précieux : nos cerveaux !
- Le développement immobilier fulgurant du centre-ville amène des investissements, dont nous profiterons tous pour longtemps. Ces investissements sont ponctuels dans le temps et ils doivent être appuyés par l'arrivée d'entreprises et de commerces qui occupent l'espace.
- Le secteur des TI - les entreprises de la nouvelle économie génèrent de plus en plus d'emplois ! **C'est ici, où la SDÉVM intervient.** Ces entreprises nécessitent peu d'investissement au départ et génèrent des retombées substantielles à court, moyen et long termes.

SDÉVM possède les bons outils, au bon moment !

- En l'an 2000, des montages financiers des projets d'entreprises étaient facilement de plus de 2 millions de dollars. L'appui financier de la SDÉVM était dans beaucoup de projets moins significatifs.
- En l'an 2012, les montages financiers sont de 330k\$. Nous avons donc la bonne brochette de produits financiers pour appuyer les entreprises de la nouvelle économie. Ceci dit, nous acceptons volontiers d'appuyer des projets dans d'autres secteurs. Nous ne déterminons pas quelle industrie supporter, ce sont les entrepreneurs qui identifient les opportunités, et c'est à nous de les appuyer.
- En 2000, nous assistions à l'émergence des entreprises dot.com.
- En 2008, nous avons constaté beaucoup de momentum pour l'industrie du jeu et des effets spéciaux.
- En 2012, le web, le commerce électronique, les marketplaces et les applications mobiles, sont les sources des nouvelles idées d'affaires.

Faits saillants 2011-2012

Nous sommes heureux de rapporter à la Commission, que nous avons généré un volume d'activité intéressant depuis notre fondation. Nous avons appuyé le 457e bénéficiaire des programmes de la SDÉVM en 2012 et nous avons également réalisé plus de 250 rencontres, avec des entrepreneurs en économie de marché et en économie sociale à la recherche de financement, plan d'affaires ou montage financier. Cette portion de nos activités est plus difficile à évaluer, mais elle est tout autant demandée.

Sommaire de l'aide financière SDÉVM depuis 1998		
	Autorisée 2011-12	Déboursée depuis 1998
Fonds local d'investissement	1 745 000	8 026 700
Société d'Investissement Jeunesse	790 000	5 628 878
Jeunes Promoteurs	122 891	1 605 447
Fonds d'économie sociale	208 921	1 870 458
SOLIDE Ville-Marie	50 000	570 000
Total des programmes	2 916 812	17 701 483

Fonds sous gestion

Fonds local d'investissement : actif de 5 millions

- Le **Fonds local d'investissement** constitue le principal outil d'appui financier de la SDÉVM. Il est offert sous forme de garantie de prêt commercial. Le ministère des Affaires municipales a confié un prêt de plus de 3,6 millions à la SDÉVM et le remboursement du solde inutilisé commencera en juin 2014. Ce fonds est en excellente situation financière, avec une valeur comptable de 4 767 619\$, au 31 mars 2011. Bonne nouvelle, cet outil sera donc disponible au moins jusqu'en 2014.

Programme Jeunes Promoteurs : enveloppe annuelle de 110 000\$

- La SDÉVM assume la gestion du **programme Jeunes Promoteurs** destiné aux entrepreneurs de moins de 35 ans. La subvention peut être offerte à deux promoteurs dans un même projet, pour un maximum de 20 000\$. La subvention JP constitue pour nous le programme d'entrée.

Fonds d'économie sociale : enveloppe annuelle de 127 000\$

- La SDÉVM a initié, développé et consolidé un grand nombre de projets d'entreprises d'économie sociale. Notre enveloppe du **Fonds d'économie sociale 2010-2011 était de 127 614\$**. Nous recevons un nombre de demandes appréciable, car le centre-ville accueille une des plus grandes concentrations d'entreprises de l'économie sociale.

Société d'Investissement Jeunesse : actif de 2,5 millions

- La SDÉVM est également mandataire de la **Société d'Investissement Jeunesse**, qui offre des services d'assistance financière aux jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans qui désirent démarrer, acquérir ou devenir associé dans une entreprise partout au Québec. La S.I.J. célèbre cette année son 25^e anniversaire et dispose d'une enveloppe budgétaire de plus de **2,5 millions** de dollars.

Fonds local de Solidarité actif de 500 000\$ -- 1 et 2 millions en juin 2012

- La SDÉVM gère avec l'appui de son principal commanditaire, le Fonds locaux de solidarité FTQ **une enveloppe SOLIDE de plus de 500 000\$**, destinée aux entreprises du centre-ville qui ont réalisé une bonne base de ventes et qui se retrouvent en phase de croissance. Il s'agit d'un prêt direct qui peut atteindre 50 000\$. Le prêt est généralement accompagné d'une demande de royautés sur les ventes de l'entreprise bénéficiaire.

Est ce que c'est payant? Qu'est ce que ça donne?

Nous réalisons depuis plusieurs années des études d'impacts inspirées sur la méthodologie utilisée par Investissement Québec et l'Institut de la statistique du Québec.

Nous sommes très fiers de vous rapporter que les entreprises appuyées dans le programme FLI à lui seul, génèrent des activités substantielles récurrentes année après année. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance des retombées fiscales d'une masse salariale de 53 millions de dollars, sur les retombées des revenus de ventes de 141 millions de dollars et sur l'espace occupé par ces entrepreneurs au centre-ville de Montréal.

Étude d'impact - Fonds local d'investissement

Fonds local d'investissement - Analyse d'impact 2010-2011	
Entreprises appuyées depuis l'an 2000	92
Taux de survie	77%
Garanties accordées	7,2 millions
Revenus en 2010-2011	141,4 millions
Masse salariale	53,8 millions
Revenus fiscaux de TPS/TVQ	19,6 millions
Impôt sur les revenus des employés	19,4 millions

On reconnaît généralement que l'économie québécoise est largement fondée sur un grand nombre de petites sociétés qui définissent notre tissu économique. Ces PME doivent dénicher un minimum de support financier pour voir le jour d'où l'importance d'offrir nos programmes. Il est tout aussi important de faire la démonstration économique à nos commanditaires, que ces programmes fonctionnent.

Étude d'impact du programme Jeunes Promoteurs

Nous nous sommes penchés davantage sur le programme Jeunes Promoteurs

La SDÉVM assume la responsabilité de l'administration du Fonds Jeunes Promoteurs depuis sa création et a versé 1 482 556\$ à des entrepreneurs qui ont créé 152 entreprises et reçu 9750\$ en moyenne par entreprise. Nous nous sommes penchés sur ce qu'étaient devenus les bénéficiaires de ce programme.

- 36% des entreprises emploient en moyenne 3 personnes;
- 10% des entreprises emploient en moyenne 8 personnes;
- 28% des entreprises emploient en moyenne 18 personnes;
- 3% des entreprises emploient en moyenne plus de 25 personnes;
- 66% des entreprises appuyées depuis 1998 sont toujours actives et emploient 949 personnes au centre-ville;
- 33% des entreprises ont cessé leurs activités.

Il est difficile d'obtenir des données financières à jour de ces entreprises, car les entrepreneurs ne sont pas tenus de nous divulguer leurs états financiers. Notre analyse comporte une marge d'erreur et il faut aussi

reconnaître que les bénéficiaires ont pu obtenir l'appui de d'autres programmes, comme le Fonds local d'investissement et la Société d'Investissement Jeunesse.

Toutefois, nous sommes raisonnablement confiants que la moyenne des revenus personnels des employés excède les 45 000\$ par personne, ce qui se traduit par une masse salariale de 42 millions de dollars.

Il ne fait nul doute que ce programme est efficace, qu'il devrait être maintenu et qu'il génère une des rares formes d'assistance pour les jeunes entrepreneurs qui fondent leur première entreprise.

Étude d'impact - Société d'Investissement Jeunesse

Société d'Investissement Jeunesse - Analyse d'impact 2010-2011

Entreprises appuyées depuis 1987	254
Taux de survie	53 %
Garanties accordées depuis 1987	12 millions
Revenus en 2010-2011	1 769 millions
Masse salariale	607,6 millions
Revenus fiscaux de TPS/TVQ, excluant Garda	90,1 millions
Impôt sur les revenus des employés, excluant Garda	77,7 millions

Nous sommes très satisfaits de constater que 53% des entreprises appuyées sur 25 années sont toujours en activité. Considérant que Garda World est une entreprise inscrite en bourse et que ses activités sont mondiales, nous avons exclu l'entreprise de notre calcul des retombées fiscales, que nous ne pouvons pas évaluer.

La Société d'Investissement Jeunesse a été particulièrement active cette année dans le marché de la relève d'entreprise. Nous avons donc appuyé des entrepreneurs, en aidant à augmenter leur mise de fonds pour détenir le capital nécessaire à la réalisation des transactions.

Le rôle de la S.I.J. dans plusieurs transactions est capital, parce que si les entrepreneurs ont besoin de 200 000 dollars de mise de fonds, c'est important de le trouver.

La S.I.J. appuie depuis 25 ans les entrepreneurs, afin qu'ils puissent confronter ce problème des mises de fonds.

L'entrepreneuriat technologique à Montréal

Il est important de souligner que nous sommes en accord avec les présentations qui ont été faites à la Commission, sur l'importance d'encourager les entrepreneurs technologiques à conserver leurs entreprises et les faire croître à Montréal.

L'écosystème financier doit pouvoir supporter la croissance des entreprises, après que celles-ci soient bien nées.

Les universités doivent travailler en plus étroite collaboration avec les entrepreneurs pour favoriser la création d'entreprises, l'inscription à davantage de brevets et de façon générale, plus de recherche conjointement avec des promoteurs privés.

Financement de la SDÉVM

La SDÉVM travaille avec une petite équipe de 6 personnes pour livrer les services-conseils et programmes d'appuis financiers décrits ci-dessus. Considérant les retombées, nous encourageons la Ville à participer davantage au financement de nos activités. Nous reconnaissons le travail qui se fait avec le service corporatif de la Ville, pour augmenter le niveau de financement des CLD de l'ensemble du Québec. Nous souhaitons aussi porter à l'attention de la Commission, que le financement municipal dans les CLD est plus élevé à l'extérieur de Montréal.

Le rapport Zins Beauchesne, du 14 mars 2012, rappelle d'ailleurs la hauteur du financement dans le contexte québécois :

« Dans l'ensemble du Québec, selon les ententes de gestion, **la contribution des MRC/Villes au financement des CLD représente 32% du budget de base** (sans considérer le supplément inhérent à la stratégie de développement de toutes les régions – SDR). »

Le rapport Zins Beauchesnes fait aussi état de la gestion du programme JP, dans deux organismes :

« Par le biais de l'entente qui le lie à la Ville de Montréal, chaque CLD est tenu de transiger avec un SAJE pour dispenser les services relatifs au programme JP et de lui verser une contribution en conséquence. Partout ailleurs au Québec, ce sont les CLD qui administrent les services et gèrent au quotidien le programme JP, mis à part 2 exceptions qui ont choisi volontairement de confier certains aspects du programme, à des partenaires locaux de leur territoire.

La situation vécue à Montréal avec le programme JP, entraîne plusieurs problèmes :

- L'entrepreneur (le client) est obligé de s'adresser à plusieurs intervenants, ce qui est à l'encontre d'un des principes de base qui a conduit à la création des CLD, soit le guichet unique pour les services de première ligne.
- Le principe de service de proximité n'est pas respecté dans plusieurs cas, obligeant des entrepreneurs à s'adresser à des ressources qui n'ont pas la même expertise que le personnel des CLD, concernant la dynamique du développement local qui caractérise le territoire où ils veulent développer leur projet.
- Une duplication des efforts, puisque le CLD doit intervenir à certaines étapes des dossiers, dont celle du financement, ce qui oblige également les CLD à dédier des ressources pour suivre les dossiers JP. »

Pour ces raisons nous croyons que l'intérêt de l'entrepreneur serait mieux servi, si la SDÉVM avait la gestion du programme et du suivi. Ce qui n'exclut pas la possibilité de travailler avec le SAJE sur plusieurs dossiers.

Conclusion

La SDÉVM dispose des bons outils au bon moment pour appuyer l'entrepreneuriat technologique. Le modèle de développement sur lequel est basé le fonctionnement de la SDÉVM génère des retombées concrètes et récurrentes.

Une modeste équipe de 6 personnes gère 5 programmes différents, plus un service-conseil. Les différents paliers de gouvernement pourraient construire sur l'expertise et le réseau de la SDÉVM, spécialement pour tout ce qui a trait à la nouvelle économie.

Il est important de créer des opportunités pour les PME émergentes de partout sur l'île de Montréal. La nouvelle économie se porte bien et constitue une excellente base sur laquelle nous créerons des emplois durables de qualité.

Recommandations

- Nous recommandons aux trois paliers de gouvernement qui injectent des fonds publics dans les différents programmes d'aide, à procéder à des études d'impacts sur les programmes offerts aux entrepreneurs. Cette initiative permettrait d'avoir une meilleure idée sur l'efficacité des fonds publics investis et permettrait d'appuyer les organismes les plus performants.
- Du financement et des conseils pour les entrepreneurs, c'est bien ! Des clients c'est mieux – Les différents paliers de gouvernement devraient adopter des politiques d'achats pour la PME. Les entrepreneurs de l'économie de marché ou de l'économie sociale démarrent une entreprise pour tirer parti d'une opportunité avant tout. Les pouvoirs publics devraient contribuer à procurer des opportunités.
- Faire davantage d'effort pour faire la promotion du réseau, des programmes, des histoires à succès. Je comprends qu'il y a une volonté généralisée en ce sens à Montréal.
- La SDÉVM devrait avoir l'option de choisir par qui faire réaliser les suivis de ses subventions Jeunes Promoteurs. Nous pourrions certainement continuer à transiger avec le SAJE dans certains cas, mais nous aurions l'option de choisir des intervenants spécialisés, ou même faire les suivis nous-mêmes à l'interne. C'est le principe de guichet unique.

Déclaration commune

Réseau des CDÉC et CLD de l'île de Montréal

PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE SOUTIEN
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'ENTREPRENEURIAT DE MONTRÉAL

Document préparé pour

la Commission d'agglomération sur le développement local de mars 2012

RECOMMANDATIONS DES CDÉC ET DES CLD Attendu que :

- ❖ La loi 34 prévoit que chaque territoire de MRC soit doté d'un CLD pour agir à titre de « porte d'entrée » universelle pour l'aide à l'entrepreneuriat et le soutien au développement économique local;
- ❖ Conformément à l'esprit de la loi 34, les arrondissements et les villes liées à Montréal constituent des unités territoriales locales appropriées pour le déploiement d'une stratégie de développement économique local;
- ❖ La stratégie de développement économique de Montréal prévoit que les CLD et les CDÉC offrent le service de première ligne en développement économique local;
- ❖ Les CLD et les CDÉC ont l'obligation de préparer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) développé en lien avec les stratégies de développement économique de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- ❖ Le PALÉE vise à mobiliser et impliquer les acteurs locaux et les citoyens concernés dans la définition des orientations et des priorités d'action afin de respecter la volonté du milieu en matière de développement économique local;
- ❖ L'historique des CDÉC et des CLD du Québec permet de constater que :
 - a) Le gouvernement du Québec a reconnu le principe du développement et l'importance de concrétiser au niveau local les outils et les leviers nécessaires au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises;
 - b) L'entrepreneuriat englobe les activités de développement de l'entreprise du prédémarrage à l'expansion;
 - c) La création des CLD visait à offrir l'ensemble des services à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans un seul lieu reconnu comme tel pour un milieu donné;
- ❖ Le gouvernement du Québec reconnaît que les CLD et les CDÉC sont des acteurs incontournables pour la réalisation de la nouvelle Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;
- ❖ Les organismes locaux de développement économique ont développé, depuis de nombreuses années, une expertise solide en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;
- ❖ Les CDÉC et les CLD travaillent conjointement et collaborent avec des organismes de leur milieu, dont les SAJE, le FDEM et plusieurs organismes spécialisés ou sectoriels, afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût, et de contribuer à réduire la multiplication d'organismes;
- ❖ Les politiques de développement durable du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal reconnaissent implicitement l'intérêt d'une approche de développement local intégré prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du développement;
- ❖ La résolution adoptée le 22 novembre 2010 par la Ville de Montréal affirme « son soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal », reconnaît « l'apport considérable de ce réseau au développement de la communauté montréalaise » et recommande « d'étudier, dès le début de l'année 2011, les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal »;
- ❖ La résolution du 22 février 2010 de la Ville de Montréal invite donc l'ensemble des intervenants en développement économique à une réflexion sur l'amélioration et le renforcement du réseau et des pratiques de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal;
- ❖ La résolution du 23 novembre 2010 du conseil municipal de Montréal vise à « étudier les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal.

Le réseau des CDÉC et des CLD de Montréal recommande à la Ville de Montréal :

1. de reconnaître que les CLD et les CDÉC exerçant un mandat de CLD sont les coordonnateurs des activités entrepreneuriales dans leurs territoires respectifs, comme l'a fait le gouvernement du Québec par la loi 34 et la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat,
2. de continuer à travailler de concert avec les organismes existants afin de permettre une coordination optimale de l'ensemble des services et programmes de soutien aux entrepreneurs tout en limitant la création de nouveaux organismes dédiés à des clientèles spécifiques;
3. de permettre aux organismes qui le souhaitent de regrouper certains de leurs services;
4. de favoriser une collaboration des services corporatifs de la Ville avec les organismes de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat afin de définir ensemble les besoins de leurs clients en matière de service de deuxième ligne, et les aider à y répondre;
5. de soutenir le réseau d'aide au développement local et à l'entrepreneuriat dans ses efforts pour faire bénéficier les entreprises et les entrepreneurs de toute l'île de Montréal des services et des solutions développées localement.
6. de mettre sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les CDEC, le MAMROT et le MDEIE afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs et équitables.